

2024  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 03/04/2024 – Délibération n°A2 N°24-008  
7.1 Finances locales – Décisions budgétaires

République Française  
Liberté Égalité Fraternité  
Commune d'Épône

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton de Limay

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPONE

### SEANCE DU 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

#### Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOIN, M. Olivier ECHARD, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Rémi PUISSEGUR-RIPET, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, M. Guy MULLER.

#### Absents ayant donné procuration :

Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN  
M. Francis RIALLAND procuration à M. Olivier ECHARD  
Mme Florence JOUANNEAU procuration à M. Franck BUNEL  
M. Daniel RIPERT à M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI  
M. Pascal DAGORY procuration à Mme Marie TAINMONT  
Mme Sofia RAFAÏ procuration à M. Emmanuel BOLLE

#### Absents

Mme Harmony LE CALLENNEC  
M. Raoul LIMA

#### Madame Béatrice DI PERNO est élue secrétaire de séance

#### DATE DE LA CONVOCATION :

28/03/2024

#### NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 29  
Présents 21  
Votants 27

#### DATE D'AFFICHAGE :

28/03/2024

### OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'instruction comptable M 57,

**Considérant** que conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif ;

**Considérant** toutefois qu'il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la base du compte de gestion, soit provisoire, soit définitif, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2023 ;

**Considérant** ci-dessous les résultats du Compte de Gestion 2023 établis par le Comptable Public :

#### Section de fonctionnement

Recettes de fonctionnement	10 487 755,28 €
Dépenses de fonctionnement	10 051 476,30 €
<b>RESULTAT 2023</b>	<b>436 278,98 €</b>
Résultat antérieur reporté	1 501 675,32 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2023</b>	<b>1 937 954,30 €</b>

2024  
Commune d'Épône  
Conseil Municipal du 03/04/2024 – Délibération n°A2 N°24-008  
7.1 Finances locales – Décisions budgétaires

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement fait l'objet d'une affectation pour la couverture du besoin de financement.

**Section d'investissement**

Recettes d'investissement	2 410 441,91 €
Dépenses d'investissement	2 903 419,82 €
<b>RESULTAT 2023</b>	<b>- 492 977,91 €</b>
Résultat antérieur reporté	- 484 619,69 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2023</b>	<b>- 977 597,60 €</b>

Le résultat de clôture de la section d'investissement est un solde d'exécution qui fait l'objet d'un report pur et simple au budget de l'exercice 2024 qu'il soit déficitaire ou excédentaire.

<b>RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2023</b>	<b>+ 960 356,70 €</b>
--	-----------------------

Considérant l'avis favorable de la commission Finances, Développement durable, consultée le 26 mars 2024

Après avoir entendu l'exposé de Madame Isabelle MARTIN, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances et Développement Durable,

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité des suffrages exprimés, (21 Voix Pour, 6 Abstentions (Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, M. Daniel RIPERT, Mme Sofia RAFAÏ du Groupe « Épône au Cœur »),

DECIDE :

1. **DE REPRENDRE** par anticipation les résultats de l'exercice 2023 au prochain Budget Primitif 2024 ;
2. **D'AFFECTER** les résultats 2023 au Budget Primitif 2024, comme suit :

<b>Résultat de clôture d'investissement 2023</b> (Compte 001 – dépense d'investissement)	<b>- 977 597,60 €</b>
Restes à réaliser au 31/12/2023 Recettes (Chapitre 13 – recettes d'investissement)	883 635,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2023 Dépenses (Chapitres 20 et 21 – dépenses d'investissement)	1 022 700,00 €
Solde des RAR 2023	- 139 065,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>1 116 662,60 €</b>
<b>Affectation en Réserves</b> (Compte 1068 – recette d'investissement)	1 116 662,60 €
<b>Report à nouveau de fonctionnement</b> (Compte 002 – recette de fonctionnement)	<b>821 291,70 €</b>

3. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :
  - La Préfecture de Versailles ;
  - Au Service de Gestion Comptable de Mantes-la-Jolie.

